



Lyon le 27 mars 2018  
Nos références : 2018-013  
Contact : DIARRA Sammy  
Courriel : sammy.diarra@gmail.com  
Tel : 06 51 18 43 50

**Monsieur le Contrôleur Général Serge DELAIGUE**  
Directeur Départemental et Métropolitain  
du Service d'Incendie et de Secours du Rhône  
17 rue Rabelais 69426 LYON CEDEX 03

Objet : Demande de prise en charge des frais permis B1, B, C, C1 et ambulance

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre professionnel, les sapeurs-pompiers et certains PATS sont dans l'obligation de renouveler périodiquement leur permis, cela engendre des frais, actuellement à leur charge.

Le syndicat CGT des agents du SDMIS vous demande Monsieur le Directeur que le SDMIS prenne en charge ces frais.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Contrôleur Général, à l'expression de notre considération distinguée.

Le secrétaire général  
CGT SDMIS  
Sammy DIARRA

WWW.CGT-SDIS69.FR

19, avenue Debourg 69007 LYON  
06.51.18.43.50